

Protéger les lycéens : une responsabilité collective

Communiqué de presse

Le 19 décembre 2018

Depuis plusieurs semaines des lycéens se mobilisent partout en France contre la sélection à l'entrée de l'université et le dispositif Parcoursup, contre l'augmentation des droits d'inscription, contre les réformes du Bac et du Lycée. Des manifestations, en très grande majorité pacifiques, ont été l'occasion d'une répression policière et pénale inédite, dénoncée par de multiples organisations, dont le Syndicat des avocats de France dans [un communiqué](#) du 14 décembre.

A Strasbourg, ce lundi 17 décembre 2018, lors d'une manifestation pacifique d'une centaine d'élèves du lycée Marie Curie, quatre lycéens ont été arrêtés sans ménagement avec coups de matraque et blessures pour au moins l'un d'entre eux. Des témoignages, nombreux et convergents, mettent en évidence trois faits, que nous dénonçons avec vigueur :

- un usage disproportionné de la force publique dans la seule fin de terroriser les lycéens et de les dissuader d'exercer leur droit de manifester ;
- des arrestations manifestement préméditées et ciblées : elles ont visé des élèves fortement mobilisés depuis le printemps dernier et elles ont eu lieu alors même que ces élèves étaient pacifiques ;
- une répression qui a pris la forme d'une course-poursuite effrénée dans les rues de Strasbourg terrorisant des jeunes.

Nous n'acceptons pas qu'on fasse subir à des lycéens humiliation et terreur collective, qu'on les pourchasse dans les rues de nos villes comme des émeutiers, au risque de provoquer de graves accidents, qu'on les arrête et les maintienne en garde à vue pendant de longues heures pour des griefs mineurs ou infondés. Tout ceci doit cesser !

Nous en appelons aujourd'hui à la responsabilité collective de tous les acteurs vis-à-vis de la jeunesse.

Tout d'abord la responsabilité du gouvernement, du ministre de l'Intérieur et des préfets, auxquels nous rappelons qu'il est du devoir des pouvoirs publics d'apporter protection aux citoyens - et plus encore aux lycéens -, et non de leur infliger violence, terreur et enfermement.

Ensuite celles des recteurs et personnels de direction des établissements, afin de garantir, par toutes les mesures administratives utiles, les libertés d'expression et de réunion des lycéens et des personnels. A ce sujet nous exigeons que soit mis fin aux envois de messages des autorités rectorales, souvent à la limite de la légalité, qui tentent de dissuader les enseignants de tenir des réunions ou qui cherchent à limiter par l'intimidation les libertés et droits fondamentaux.

Enfin celle des enseignants et parents d'élèves afin qu'ils apportent tout leur soutien aux lycéens victimes de violence ou d'interpellations abusives, que ce soit par leurs témoignages et par toutes les actions possibles et souhaitables, collectives ou individuelles, citoyennes ou juridiques.

Premiers signataires : SUD Éducation Alsace, FSU 67, SNES-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, CGT Educ'action Alsace, UD CGT 67, SNTRS-CGT, SNPREES-FO 67, SNFOLC du Bas-Rhin, FCPE 67, FCPE-conseil local du collège international de l'Esplanade, FCPE-conseil local du lycée des Pontonniers, FCPE-conseil local de l'école élémentaire Robert Schuman, PEEP Alsace, Syndicat des Avocats de France section de Strasbourg.